

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 04 Mai à 20 h, se sont réunis dans la salle du conseil, les membres du Conseil Municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**, sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire,

Dûment convoqués le 30 Avril 2021.

**Présent(s)** : Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Céline EUVRARD, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Pierre-Damien GALENE, Marc FLEURY, Serge TICHKIEWITCH

**Absent excusé** : Marie DUPERIER (pouvoir Amandine PAGET), Odile CHALAMEL (pouvoir Mathieu SCIASCIA)

**Absent** : Georges GINOLLIN

**Assiste à la réunion** : Christophe MAREC

**Secrétaire de séance** : Amandine PAGET

**Invitée**: Alexia DEMUER, présidente d'AILLON-MARGERIAZ EVENEMENT venue présenter l'Association.

Le compte-rendu du conseil du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

## Délibérations

### 1) Création poste Adjoint technique:

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir renfort auprès des services techniques pour suivi sécurité des bâtiments et dossiers en cours ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, suite à la prolongation du poste créé le 7 octobre 2020 et arrivant à son terme le 31 décembre 2020 et la création d'un nouveau poste à compter du 1er janvier 2021 et arrivant à son terme le 30 juin 2021, de créer un emploi non permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour assurer les fonctions d'Adjoint Technique.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 1er juillet au 30 septembre 2021 inclus.

L'agent contractuel devra, comme pour le poste précédent, justifier d'une connaissance en gestion des bâtiments.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 356 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➔ Le conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un poste adjoint technique non permanent.

### 2) Validation Convention AILLON-MARGERIAZ EVENEMENTS Année 2021

Le Maire expose qu'une convention annuelle lie la commune et Aillons-Margériaz Evènements, association loi 1901, créée le 1er janvier 2017 lors du transfert de l'Office du Tourisme à Grand-Chambéry. Le budget d'AME est un budget sur l'année civil. La subvention accordée à l'Association Aillons-Margériaz Evènements, pour la mise en œuvre de la présente convention d'objectifs est de 80 000 € pour l'année 2021.

→ Après étude du projet de convention et délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention pour l'année 2021 et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

### **3) Annulation de créances et report du bail pour la saison hivernale de la Bergerie**

Dans le cadre des conditions sanitaires Covid-19, le gouvernement n'a pas autorisé l'ouverture des restaurants pour cette saison hivernale. De plus la fermeture des remontées mécanique n'a pas permis l'accès normal au restaurant d'altitude "la Bergerie"

Le 13 mars 2021, Guillaume CHALAMEL, locataire actuel de la Bergerie, a sollicité par le biais d'un courrier l'ensemble du conseil municipal pour demander l'annulation des charges locatives pour cette saison d'hiver. En effet, à son grand regret, il a été dans l'impossibilité d'exploiter et donc de réaliser le moindre chiffre d'affaire.

Aussi, ayant signé le nouveau bail d'exploitation de trois ans, il souhaiterait un report de celui-ci d'un an afin de pouvoir espérer jouir pleinement et effectivement de ces trois années.

Votants : 9 (Georges GINOLLIN absent, Odile CHALAMEL non votante car impliquée)

- 1 Abstention Marc FLEURY
- 8 Pour

→ Sous réserve de la légalité des choses, le conseil municipal décide à la majorité l'annulation des charges locatives pour cet hiver et accepte de prolonger le bail d'un an afin de permettre à Monsieur Guillaume CHALAMEL d'amortir les frais engagés.

## **Questions diverses**

- **Planning du tour de rôle pour les élections départementales et régionales**

Le Maire présente aux conseillers municipaux l'organisation matérielle et le déroulement des élections départementales, régionales prévues les 20 et 27 juin 2021.

Le Conseil scientifique a estimé que « les risques auxquels s'exposent les électeurs en allant voter peuvent être réduits par la mise en œuvre d'un protocole adapté. Il en va de même des risques auxquels s'exposent les personnes participant aux opérations de vote et au dépouillement et des risques liés à l'utilisation des locaux, notamment scolaires »

Les élections auraient lieu dans la salle de la Cantine ; il est possible d'organiser un bureau de vote départemental et un bureau de vote régional dans cette même salle de vote.

Dans chaque salle de vote mutualisée, 6 personnes au minimum constitueront les deux bureaux de vote : un président et un secrétaire « mutualisés », c'est-à-dire qui navigueront entre les deux bureaux de vote (départemental et régional) pour la surveillance des opérations ; quatre assesseurs, à raison de deux assesseurs par bureau de vote.

Les gestes barrières devront être respectés : port du masque obligatoire, lavage des mains. Aération régulière des locaux tout au long de la journée.

Pour la tenue du bureau de vote, le Conseil scientifique recommande de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin (RT-PCR, antigéniques ou autotests). Une attestation de priorité d'accès à la vaccination peut être remise aux membres des bureaux de vote. Ces personnes pourront dès la délivrance de cette attestation prendre un rendez vous en centre de vaccination selon les modalités habituelles. Cependant, il est demandé de transmettre à la préfecture dès que possible et au plus tard avant le 21 mai 2021 la liste des personnes à faire vacciner en priorité.

→ Chaque conseiller recherche une personne pour faire binôme comme assesseur et indique s'il lui faut une attestation pour une vaccination prioritaire.

• **Entrée gratuite à la piscine pour les scolaires des Bauges\_:**

La tradition prévoit la gratuité du droit d'entrée à la piscine pour les scolaires des Bauges :

- Pour les enfants scolarisés au RPI Ecole des Aillons, gratuité permanente
- Pour l'ensemble des scolaires des Bauges, un coupon de gratuité pour une entrée

→ Disposition reconduite

• **Embauches accueil piscine:**

Nous avons fait un appel à candidature pour tenir l'accueil à la piscine du 3 juillet au 29 août suite à la délibération en date du 13 avril.

Il nous faut dès maintenant prévoir la composition et la date du jury de recrutement sachant que les candidatures sont recevables jusqu'au 15 mai.

→ La commission piscine doit fixer la date

• **Rallye des Bauges :**

Une nouvelle réunion avec les organisateurs du Rallye des Bauges a permis de trouver un compromis avec :

- Le parc fermé sur le parking d'Aillon 1000
- Le parc d'assistance se tiendra sur le parking de Margériaz

Chapiteau sur le parking du rond point pour résultats et buvette

Voir avec la SEM pour gratuité du centre d'accueil (salle des commissaires)

• **Commissions :**

Point d'étape sur les différentes commissions.

→ Possibilité de transmettre un article pour diffusion dans le prochain Trait d'Union.

→ Fixer la date de la commission

Prochain conseil le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 à 20h

Fin de séance à 22 h30

Le Maire,



Serge TICHKIEWITCH